

## **PROGRAMME DE FORMATION**

### **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ « FONDAMENTAUX DU DROIT DE LA COMPLIANCE : SPÉCIALISATION ANTICORRUPTION ET ANTI-BLANCHIMENT » - FORMATION INITIALE**

**CATÉGORIE DE LA FORMATION :** DU

#### **OBJECTIFS ET PRÉSENTATION**

Le Diplôme d'Université (DU) « Fondamentaux du Droit de la Compliance : Spécialisation anticorruption et anti-blanchiment » est une formation universitaire de spécialisation rattachée à l'offre de formation en droit et conformité de l'université Toulouse Capitole et de l'Institut JurisCampus. S'agissant d'un diplôme d'université, il atteste d'une certification académique reconnue, conçue pour répondre aux besoins immédiats des organisations confrontées aux enjeux de conformité.

Objectifs de la formation :

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- maîtriser les grands principes juridiques et réglementaires encadrant la compliance ;
- analyser et mettre en œuvre les dispositifs internes de prévention et de contrôle anticorruption et LCB-FT ;
- conduire des audits de conformité et assurer le reporting réglementaire auprès des autorités compétentes ;
- sensibiliser et former les collaborateurs d'une organisation aux enjeux éthiques et déontologiques ;
- intégrer les standards internationaux de la compliance.

#### **PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION**

- Public visé : Les étudiants et professionnels souhaitant se former au métier de Compliance officer.
- Prérequis :  
Préalablement à cette formation, le participant devra :
  - être titulaire d'au minimum une deuxième année de Licence en Droit, Économie, Gestion, Administration économique et sociale (AES) ou Sciences Politiques, ou d'un diplôme jugé équivalent.
  - la sélection en vue de l'admission au Diplôme d'Université « Fondamentaux du Droit de la Compliance : Spécialisation anticorruption et anti-blanchiment » est effectuée au vu de l'ensemble du dossier universitaire et/ou professionnel du candidat, ainsi que d'une lettre de motivation mettant en évidence l'articulation du diplôme avec un projet professionnel dans le domaine de la conformité.

#### **ORGANISATION DE LA FORMATION**

Le programme de formation **Diplôme d'Université « Fondamentaux du Droit de la Compliance : Spécialisation anticorruption et anti-blanchiment » - Formation initiale** représente un volume horaire d'enseignement de **125 heures**.

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

Modalité pédagogique : Distanciel (synchrone + asynchrone)

#### **MODALITÉS DE SUIVI**

Temps de connexion contresignés par le stagiaire et le(s) responsable(s) pédagogique(s) pour la partie FOAD.

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

Le cycle formation continue représente un volume horaire de 125 heures. Afin de concilier vie professionnelle et formation, ce parcours s'appuie sur une organisation mixte :

Une partie de la formation est dispensée à distance sur la plate-forme pédagogique en ligne (75 heures),  
Le reste de la formation est dispensé en webconférence (50 heures).

#### **MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE**

Chaque UE (UE1 à UE4) est évaluée séparément avec un contrôle continu.

- Contrôle continu : un QCM d'une durée de 3h50

#### **ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

- **Direction** : Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- **Comité de perfectionnement** : Présidé par Michel LEROY (Professeur des Universités, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT Capitoile).  
Marc SEGONDS (Professeur des universités, Avocat), Anne-Méline DALY SCHVEITZER (Avocat fiscaliste), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Emeric LEBEL (Ingénieur patrimonial, chercheur).
- **Responsable des épreuves** : Somaya EL KHADDARI, Corinne BASTIER

## VALIDATION DE LA FORMATION

Les unités d'enseignement sont validées isolément ou par compensation.

- Isolément :

Une unité est définitivement acquise et capitalisable dès lors que le stagiaire y a obtenu la moyenne.

- Par compensation :

Le semestre est validé sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui le composent.

Les semestres sont validés isolément ou par compensation.

- Isolément :

Un semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que le stagiaire y a obtenu la note moyenne (10/20).

- Par compensation :

Les semestres sont validés sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui composent l'année ; dans ce cas, le semestre où le candidat n'a pas obtenu la moyenne est validé par compensation et les ECTS correspondant à l'unité sont acquis.

## ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

|                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tuteur</b>                                                                                                    | Somaya EL KHADDARI, Corinne BASTIER                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Modalités d'accompagnement</b>                                                                                | L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).                                                             |
| <b>Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?</b>                                             | Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43 sur rendez-vous (pris par mail), par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr ou sur la plateforme de formation pédagogique via le forum. |
| <b>Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants</b> | Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc.                                                                                                                                                      |
| <b>Délai de réponse à une demande d'accompagnement</b>                                                           | 72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).                                                                                                                                            |

## PROGRAMME DE LA FORMATION

UE 1 Séminaires juridiques :

Les fondamentaux du Droit de l'anticorruption  
Les fondamentaux du Droit de l'anti blanchiment  
Les fondamentaux de la réglementation financière  
Les fondamentaux de la déontologie

UE 2 Ateliers institutionnels :

Tracfin  
AFA  
AMF  
HATVP

UE 3 Ateliers opérationnels :

Rédaction d'un code de conduite anti corruption  
Initiation à la cartographie des risques  
Evaluation des tiers – K.Y.C



